



Luray

Votre mairie vous informe...

Avril 2021

“Les Clairet”



Parole d'élus

Le printemps est arrivé, la belle saison...

Bonjour le printemps et au revoir l'hiver. Cela devrait nous permettre de retrouver le sourire après une période maussade. Les derniers mois n'ont été faciles pour personne. La pandémie continue de progresser dans tous les départements.

Nous allons donc devoir patienter encore, tout en respectant les règles sanitaires (port du masque obligatoire en Eure-et-Loir, respect de la distanciation physique et rassemblement limité des personnes notamment pour les fêtes de Pâques). Des contrôles avec verbalisation sont prévus et seront de plus en plus nombreux, à Luray comme dans d'autres communes.

Je vous rappelle, que :

- Les masques doivent être jetés dans la poubelle marron et non pas dans la rue, les caniveaux, au stade ou à la sortie de l'école comme nous pouvons le constater chaque jour. C'est une question de bon sens et un devoir citoyen.
- Le printemps, c'est aussi le retour des chenilles processionnaires (voir article). Un arrêté municipal a été pris en ce sens.
- Les travaux pour la pose du panneau lumineux commenceront courant avril.

À très bientôt et prenez soin de vous.

Michel MAIGNAN, Maire

■ Pass déchetterie

À partir du 15 mars 2021, les cartes d'accès en déchetterie de l'Agglo du Pays de Dreux seront échangées contre le pass'déchetterie Sitreva.

Il n'y a pas d'urgence, pour les usagers, à faire l'échange. Cela se fera lors d'un prochain dépôt. Cependant, il faudra présenter un justificatif de domicile.

Pour les personnes n'ayant pas de carte d'accès en déchetterie, elle devront en faire la demande sur le site internet de Sitreva www.sitreva.fr (onglet Les déchèteries, accès usager, obtenir une carte d'accès).

■ Chenilles processionnaires

En date du 31 janvier 2018, la Commune a pris un arrêté d'élimination des chenilles processionnaires. Dès l'apparition de cocons, il est du devoir de chacun de procéder à leurs éliminations.

La chenille processionnaire du pin est **une espèce susceptible d'émettre des agents pathogènes** à l'origine de réactions cutanées, oculaires et internes par contact direct ou aéroporté. Les manifestations cliniques peuvent s'avérer importantes et s'accompagner de complications graves.

Les chenilles processionnaires du pin spolient préférentiellement le pin maritime, mais également le cèdre et le cyprès voire d'autres essences de résineux situées à proximité.

Une recrudescence de la colonisation des pins et des autres essences de résineux situées à proximité a été constatée sur le territoire de la commune de Luray.

Les dégâts occasionnés par l'attaque parasitaire des chenilles processionnaires entraînent à plus ou moins brève échéance la mort de l'arbre.

Il y a donc lieu, par conséquent, de prescrire des mesures de police de nature à préserver la santé publique et la protection des végétaux.

■ Relevé des compteurs d'eau

Durant la période **du mardi 06 au jeudi 15 avril 2021**, les employés communaux procéderont au relevé des compteurs d'eau.

L'accès au compteur devra être libre et le regard devra être accessible, débarrassé de tous matériaux de protection hivernale. Dans le cas contraire, le compteur ne sera pas relevé et ce sera à l'usager de le faire.

En cas d'absence ou de non relevé, l'imprimé déposé dans votre boîte à lettres, devra être complété et rapporté sous trois jours en Mairie. Dans le cas contraire un forfait de consommation majoré de 20% sera appliqué et le branchement fermé.

■ Inscription groupe scolaire Jules Ferry

Les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire auront lieu à l'école Jules Ferry de Luray, les :

- mercredi 07 avril de 14h00 à 17h00,
- samedi 10 avril de 09h00 à 12h00

Se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour les enfants extérieurs à la Commune et ne fréquentant pas notre école, un imprimé de dérogation devra être retiré, le jour de l'inscription, par les familles.

Les inscriptions au-delà de cette date, ne seront prises en compte que dans la limite des places disponibles.

■ Elections

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales, vous avez **jusqu'au 7 mai** pour le faire :

- soit en ligne sur le site **service-public.fr**,
- soit à la mairie (liste des pièces à fournir sur **www.luray.fr**).



Plus d'infos sur les élections départementales et régionales : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/278841-departementales-et-regionales-2021-decret-de-convocation-des-electeurs>

Pour rappel, les prochaines élections sont les élections départementales, et régionales.

Le premier tour aura lieu le **13 juin 2021**.

Le second tour le **20 juin 2021**.



Retrouvez toutes ces infos et plus, sur notre site internet **www.luray.fr**
Mairie de Luray - 14, rue de Dreux - 28500 Luray • Tél. 02 37 46 17 11

